

L'enregistrement des naissances

L'enregistrement des naissances consiste à faire enregistrer par les autorités administratives la naissance des enfants. Il s'agit d'une preuve permanente et officielle de l'existence d'un enfant, condition essentielle à la réalisation de ses droits et besoins pratiques. Garantir le droit d'un enfant à une nationalité lui permet d'obtenir un passeport, d'ouvrir un compte en banque, de contracter des prêts, de voter et de trouver un emploi. Cela contribue à garantir l'accès à des services de base, dont la vaccination, les soins de santé et l'inscription dans un établissement scolaire à l'âge qui convient. C'est aussi une condition essentielle aux efforts de protection, visant notamment à prévenir le travail des enfants en faisant appliquer les lois fixant l'âge minimum d'admission à l'emploi, à faire en sorte que les enfants ayant maille à partir avec la justice ne soient pas traités (sur le plan juridique ainsi qu'en pratique) comme des adultes, à les protéger du service militaire ou du recrutement dans l'armée lorsqu'ils sont mineurs, à combattre le mariage des enfants, et à réduire la traite des enfants, ainsi qu'à aider les enfants qui sont rapatriés ou qui retrouvent des membres de leur famille.

FAITS ET CHIFFRES

- En 2003, quelque 48 millions de naissances n'ont été inscrites sur aucun registre – soit 36 % du nombre total estimatif de naissances dans le monde cette année-là.
- C'est en Asie du Sud que les non-enregistrements de naissances sont le plus nombreux : 23 millions, ce qui représente 63 % des naissances de cette région et 47 % de l'ensemble des naissances non enregistrées dans le monde.
- En Afrique subsaharienne, 55 % des enfants de moins de cinq ans n'ont pas été inscrits sur les registres.
- Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 16 % des enfants ne sont pas déclarés à la naissance, tandis qu'en Asie de l'Est et dans le Pacifique, ce pourcentage est de 19 %¹.

DROITS DE L'HOMME

La **Convention relative aux droits de l'enfant** (1989) stipule que l'enfant doit être enregistré aussitôt sa naissance (article 7).

INSTAURER UN ENVIRONNEMENT PROTECTEUR POUR LES ENFANTS

Engagement et capacité d'action des gouvernements

Cela est nécessaire pour garantir l'enregistrement gratuit et obligatoire des naissances, ainsi qu'un certificat de naissance gratuit pour tous les enfants, sans discrimination aucune.

Législation et application

La plupart des pays se sont dotés de dispositions juridiques faisant obligation d'inscrire les naissances dans certains délais. Ces lois sont cependant souvent incomplètes et peu appliquées. Les lourdeurs bureaucratiques peuvent rendre leur application complexe et coûteuse. Il convient d'encourager les pouvoirs publics à consacrer suffisamment d'attention et de ressources à l'enregistrement des naissances.

Mentalités, coutumes et pratiques

Notamment dans les régions isolées, les parents ne comprennent souvent pas les bienfaits de leur propre citoyenneté, et encore moins, par conséquent, les avantages que l'enregistrement des naissances conférerait à leurs enfants. Des campagnes de sensibilisation peuvent contribuer à encourager les parents à inscrire leurs enfants sur les registres.

Libre débat

Les médias et la société civile peuvent contribuer de façon décisive à sensibiliser les familles et les communautés à l'importance de l'enregistrement des naissances et à la procédure à suivre. Les organisations non gouvernementales et associations locales sont également à même de promouvoir efficacement l'enregistrement des naissances.

Compétences, connaissances et participation des enfants

Expliquer l'utilité de l'enregistrement des naissances aux enfants d'un certain âge n'ayant pas été inscrits peut les aider à encourager leurs parents à les faire inscrire tardivement et également à faire enregistrer la naissance de leurs frères et sœurs plus jeunes. Cela peut également motiver ces enfants à faire inscrire, quand ils seront adultes, leurs propres enfants.

Capacité d'action des familles et des communautés

Les centres locaux d'enregistrement devraient être décentralisés, accessibles et dotés de moyens adéquats pour répondre aux besoins des familles et des communautés. L'appui à apporter au système d'enregistrement des naissances consiste notamment à former des prestataires de services à l'échelle communautaire ou à donner des fournitures essentielles pour l'enregistrement, par exemple des formulaires d'enregistrement des naissances.

Suivi, compte rendu et surveillance

Des services locaux d'enregistrement des naissances peuvent être intégrés à une base de données centrale, afin de garantir l'enregistrement, la transmission, la sauvegarde et l'entreposage adéquats de données, et de protéger la confidentialité de ces informations.

EXEMPLES DE L'ACTION DE L'UNICEF

En **Afghanistan**, en 2003, l'UNICEF a collaboré avec le gouvernement pour lancer une campagne nationale d'enregistrement de tous les enfants de moins d'un an.

OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Il est impossible de planifier quoi que ce soit sans disposer de données exactes et complètes, et l'enregistrement des naissances fournit ces bases: il s'agit de données élémentaires qui sont vitales aux communautés locales, aux stratégies nationales et, à terme, à la coopération internationale. L'enregistrement universel des naissances n'est pas seulement le fondement même de la protection de l'enfant, il facilite également la réalisation d'objectifs et l'élimination de la pauvreté et de la faim (OMD 1), l'enseignement primaire universel (OMD 2), la réduction de la mortalité des enfants (OMD 4) et la lutte contre le VIH/SIDA (OMD 6).

Cette campagne a fait appel aux services des vaccinateurs contre la polio, en associant l'initiative d'enregistrement des naissances aux Journées nationales de vaccination contre la polio de l'Afghanistan, organisées tout au long de l'année. En 2004, la campagne a été menée à plus grande échelle et a bénéficié à 1,7 million d'enfants de moins de cinq ans.

En **Angola**, en 2001, la Directrice générale de l'UNICEF a donné le coup d'envoi officiel d'une campagne nationale biennale d'enregistrement des naissances, qui visait à inscrire 3 millions d'enfants d'ici 2002. En 2005, la mobilisation intensive de l'UNICEF a donné lieu à une conférence internationale sur l'enregistrement des naissances et à l'adoption par le gouvernement d'une politique d'enregistrement gratuit des naissances pour tous les nouveau-nés et les enfants de moins de cinq ans, notamment dans les hôpitaux.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, le nombre d'enfants inscrits à la naissance dans la capitale est passé de 3 % en 2002 à 56 % en 2005. Le système d'enregistrement des naissances a été décentralisé dans 50 % des provinces. Toutes les écoles et tous les centres de santé sont devenus des points d'enregistrement obligatoire des naissances.

Notes

¹ Chiffres du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *The 'Rights' Start to Life: A statistical analysis of birth registration*, UNICEF, New York, 2005, p. 3.

Pour plus d'informations, prière de contacter :
Section de la protection de l'enfant
Division des programmes, UNICEF New York
childprotection@unicef.org
www.unicef.org/french